



Le 21 décembre 2022

Après concertation des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 20 juin 2022, de porter la valeur du point Civam à **7,68** euros, à compter du **01/01/2023**.

Fait à Paris le 21 décembre 2023,

Pour le collège
employeurs-euses,
Maryse Degardin

Pour le collège salarié-es,
Chrystelle Bidau